

Repères

Cette requête est extraite d'un document non daté probablement dans les années 1790/91 période où la municipalité est constituée et la justice se veut encore Royale

La Révolution française est la période de l'histoire de France comprise entre l'ouverture des États généraux, le 5 mai 1789, et le coup d'État du 18 brumaire de Napoléon Bonaparte, le 9 novembre 1799.

Le 20 juin 1791, les scellés sont apposés sur les biens des Lazaristes qui furent vendus le 25 octobre 1792.

Les habitants de la Ville de Mornant en Lyonnais ont l'honneur de vous exposer très humblement,

Que l'auguste Assemblée Nationale ayant statué que les chefs-lieux de districts seraient déterminés sur le rapport de Mrs les députés des Provinces respectives, ils ont lieu d'espérer, eu égard aux circonstances qui se réunissent pour faire décorer Mornant du titre de chef-lieu de district, que l'avis de Mrs les députés du Lyonnais lui sera favorable.

Mornant qui contient environ deux mille cinq cent habitants, est à quatre lieues de Lyon, à quatre lieues de St Chamond, à quatre lieues de Condrieu et à quatre lieues de St Symphorien le Château. La route de Lyon et de là à Saint Étienne et au Puy, passe sur la partie méridionale de ladite ville de Mornant, cet endroit est entouré de trente et quelques paroisses, ou bourg, qui sont de demie-lieue, à deux lieues au plus de distance de Mornant, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par la carte détaillée du Lyonnais et le tableau d'arrondissement ci-joint. Il y a à Mornant un archiprêtre composé de quarante paroisses et treize annexes qui l'avoisinent, un collège assez considérable, tenu par des Missionnaires de Saint Lazare, un bureau pour le contrôle des actes et un autre pour les aides; il s'y tient un marché les vendredis, qui sert à la consommation des denrées de l'endroit et des paroisses voisines, il y a des halles, des prisons, une chambre d'audience, trois notaires et des gradués.

Les habitants de Mornant, connus pour leur industrie et leur activité, ont jusqu'à présent payés bien chèrement cette réputation, par les impôts dont ils ont toujours été écrasés, leurs tailles, sans les vingtièmes, montent à 21 000 livres.

Sans les ressources que leur offraient quelques manufactures de chapeaux et de draps grossiers qui s'y fabriquent, il leur eût été impossible de payer des charges si excessives, qui, malgré leurs travaux anéantissaient l'industrie, même en leur ôtant les moyens de l'alimenter.

Comme Ville de manufactures et comme centre d'un grand nombre d'autres endroits, Mornant serait encore très-propre à l'établissement de foires; on en a toujours reconnu l'utilité, et les habitants n'ont cessé de la demander, et les Seigneurs qui sont des Ecclésiastiques de les promettre; mais il fallait des lettres patentes qui devaient coûter 15 à 1800 livres, les Seigneurs n'ont pas cru devoir en faire l'avance, et les habitants exténués par les charges, ont toujours été hors d'état d'en faire les frais.

Ce serait aujourd'hui un acte de justice et de patriotisme éclairé, que de faire jouir la ville de Mornant des avantages que réclame en sa faveur sa situation.

L'industrie et l'activité reconnue des habitants, favorisées par ces nouveaux moyens, redoubleraient leur énergie, et l'on verrait bientôt se perfectionner des manufactures qui jusqu'ici n'ont été qu'ébauchées, et qui n'attendent qu'une circonstance favorable pour devenir importantes.

extraits du livre
« Mornant en
Lyonnais »
Noël Delorme
« la période
révolutionnaire »
page 87

Paul Delorme

C'est d'après ces considérations que les habitants de Mornant supplient Nos Seigneurs de l'Assemblée Nationale, de faire jouir cet endroit des avantages auxquels sa situation lui donne lieu de prétendre, en le rendant chef-lieu de district, en y établissant une Justice royale, et des foires; et ses habitants béniront à jamais la main bienfaisante qui les en fera jour.

Signé sur la minute, Laurensou, ancien curé de Chasse, François L'Espinasse électeur, Laurensou, Thévenet suppléants de l'Assemblée Nationale, Jalabert, Richoud, Perier, Jalabert, J amen, Ponean chirurgien, Claude Perrel, Richard, E. Rey, Laurensou fils, Joly, J .B. l'Espinasse, Condamin cadet, Vincent Chatpenay, Condamjn aîné, Jamen aîné, Petit Pierre, Condamin le jeune, Sain maitre en chirurgie, Paradis, Guinaud, Claude Favre Deschamps, Vincent Dubreuil, Bodoy, Billan, Peyzaret, Rambaud syndic de la municipalité, Charoin

L'Espinasse, *secrétaire de la municipalité*

Cette pétition ne fut pas prise en considération pour faire de Mornant une sous-préfecture du département et le choix de l'Assemblée se porta sur Villefranche.



Marché d'hier, vers 1900



Marché en 2016

C'est le 17 février 1596 que furent publiées des lettres patentes du roi Henri IV établissant à Mornant trois foires et un marché. Ces lettres de patente auraient été abolies par la suite. Le conseil municipal du 23 avril 1821 fixe aux 18 janvier, 8 août, 28 octobre, 26 décembre, les quatre foires annuelles de Mornant.